

Comment éliminer sa cuve à fioul ?

Le traitement d'une cuve à fioul (plastique ou ferraille) doit être réalisé en suivant un processus particulier, pour protéger l'environnement et la santé de tous (risque d'explosion).

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



Risque d'inflammation et d'explosion : **faire appel à un professionnel**

1. La vidange

Elle permet de pomper le reste de fioul restant présent en fond de cuve.

2. Le nettoyage

Les boues et déchets hydrocarbures restant au fond de la cuve sont aspirés.

3. Le dégazage

Il permet d'évacuer les vapeurs de fioul encore présentes dans la cuve. Le professionnel réalise ensuite des tests à l'explosimètre afin de détecter une éventuelle présence de résidus de gaz.



**LE PROFESSIONNEL DOIT
VOUS REMETTRE UN
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ !**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La gestion d'une cuve fioul non utilisée est régie par l'article 28 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2004 précisant que **la neutralisation d'une cuve à fioul est indispensable** si cette dernière n'est plus utilisée afin de **limiter tout risque d'inflammabilité et d'explosion**.

Lors d'une modification de l'installation de chauffage, l'entreprise intervenante doit s'assurer que les travaux inhérents à l'abandon de cuve ont bien été **réalisés par un professionnel**, sa responsabilité est ainsi engagée.



Le dégazage est valable seulement **48h**, la neutralisation doit être effectuée dans ce délai **sinon le gaz se reforme** et il est nécessaire de réaliser un nouveau dégazage.

4. La neutralisation la cuve à fioul

La neutralisation de la cuve à fioul consiste à la rendre définitivement inutilisable.



La courte durée entre le dégazage et la neutralisation permet de limiter tout risque **d'inflammabilité et d'explosion.**

▶ Pour les cuves à fioul enterrées

Remplissage de la cuve avec un élément solide et inerte (sable, terre, béton).

▶ Pour les cuves à fioul hors sol

Découpage de la cuve à fioul par un professionnel (matériel de découpe ne générant pas de flammes et de fumées). Le professionnel se charge de l'élimination de la cuve.

**LE PROFESSIONNEL DOIT VOUS
REMETTRE UN CERTIFICAT DE
NEUTRALISATION !**

SOCIÉTÉS POUVANT RÉALISER LES PRESTATIONS

Les étapes 1 à 4 réalisées à domicile

SARP assainissement

Besançon - 03 81 88 94 00

Triboo solutions déchets

L'Hôpital du Grosbois - 03 81 86 77 84

Il est possible d'apporter votre cuve sur le site.

SUEZ Bordy

Mandeure - 03 81 35 21 22

Société CHOPARD Christian

Villers le Lac - 03 81 68 12 19

Uniquement l'étape 4

Doubs Recyclage

Pontarlier - 03 81 46 49 49

Devevey - 03 81 56 83 08

Apportez votre cuve vide et nettoyée ainsi que la certification de dégazage de moins de 48h.